

ARKEMA

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MAI 2011 PORTANT LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Actions de performance

Le Conseil d'administration sur autorisation de l'assemblée générale a décidé l'attribution pour le Groupe de 200.000 actions de performance dont l'acquisition définitive est liée notamment à l'atteinte de critères de performance, l'un externe (performances d'Arkema par rapport à celles d'un groupe de sociétés représentatif du secteur) et l'autre interne (niveau d'EBITDA). Celles-ci ont été attribuées à 654 bénéficiaires dont Monsieur Thierry Le Hénaff, Président directeur général, à hauteur de 16.400 actions de performance.

Il est rappelé que le Président directeur-général devra conserver au minimum 30% des actions attribuées définitivement au titre de ce plan et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Options de souscription

Le Conseil d'administration sur délégation de l'assemblée générale a décidé l'attribution pour le Groupe de 210.000 options de souscription d'actions dont l'exercice est notamment lié à l'atteinte de deux critères de performance (niveau du ROCE « *retour sur capitaux employés* » et de la marge d'EBITDA). Le prix de souscription a été fixé à 68,48 euros correspondant à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le jour du Conseil d'administration sans application de décote.

Celles-ci ont été attribuées aux principaux dirigeants du Groupe dont Monsieur Thierry Le Hénaff, Président directeur général, à hauteur de 58.500 options de souscription.

Il est rappelé que le Président-directeur général devra conserver, au titre de ce plan, un nombre d'actions issues des options de souscription exercées correspondant au minimum à 40 % de la plus-value nette d'acquisition et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.